

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

C A B I N E T

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MCOM N°029 - 2013)

Alain Edouard TRAORE

Officier de l'Ordre National

Ouagadougou, le 11 septembre 2013

Le conseil des ministres s'est tenu le 11 septembre 2013
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 15 H 10 mn
sous la présidence de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE,
Président du Faso, Président du conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION REGIONALE

Le Conseil a adopté (03) rapports.

Le premier rapport est relatif à deux (02) décrets :

Le premier décret porte adoption de la stratégie d'intégration du genre dans le déploiement du personnel de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale aux opérations de maintien de la paix et son plan d'actions.

Le second décret porte création, attribution, organisation et fonctionnement du Comité interministériel de coordination de la stratégie d'intégration du genre dans le déploiement du personnel de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale aux opérations de maintien de la paix.

L'adoption de ces décrets permettra de promouvoir un accès équitable des hommes et des femmes de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale aux opérations de maintien de la paix.

Le deuxième rapport est relatif à un décret portant ouverture d'un Consulat Général du Burkina Faso à Milan, République italienne.

L'adoption de ce décret vise à apporter une assistance rapprochée de nos compatriotes.

Le troisième rapport est relatif à un projet de loi portant autorisation de ratification du Traité révisé de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), adopté le 16 février 2013 à N'Djamena, République du Tchad.

La ratification de ce traité révisé permet au Burkina Faso de réaffirmer son attachement aux idéaux poursuivis par la CEN-SAD, d'accélérer son entrée en vigueur et de contribuer à la relance de la Communauté.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté sept (07) rapports :

Le premier rapport est relatif au renforcement des mesures sociales, à la création d'emplois et de revenus et à l'amélioration des conditions de vie des populations pour faire face à la conjoncture.

Dans le souci d'apporter des réponses adéquates aux préoccupations des différentes couches sociales, le conseil des ministres a pris les mesures suivantes :

- Le relèvement des indemnités de logement et de suggestion de tous les agents de l'Etat et des Etablissements publics de l'Etat pour compter du 1^{er} juillet 2013 ;
- La revalorisation des salaires de tous les travailleurs du secteur public et privé à travers l'allègement de l'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) pour compter du 1^{er} octobre 2013 ;

- Le recrutement de 83 720 jeunes et femmes pour les travaux à hautes intensité de main d'œuvre (HIMO) ;
- La revalorisation de la rémunération des brigades vertes des communes et la formation aux métiers et en alphabétisation ;
- Le recrutement de 3000 volontaires adjoints de sécurité de 18 à 25 ans ;
- L'octroi de crédit d'investissement et d'installation pour le financement de l'auto emploi des jeunes diplômés à hauteur de un milliard de Francs CFA ;
- La mise en place de 140 boutiques témoins dans la perspective du contrôle des prix du riz et du maïs ;
- Le renforcement des infrastructures universitaires par la construction de centres universitaires, de bâtiments pédagogiques et d'un restaurant universitaire de 300 places ;
- L'accompagnement des étudiants par le relèvement des aides et prêts FONER respectivement de 150 000 à 175 000 francs CFA et de 200 000 à 225 000 francs CFA pour compter de l'année universitaire 2013-2014 ;
- La consolidation des filets sociaux en faveur des groupes vulnérables notamment :
 - l'appui alimentaire à 500 000 personnes indigentes dans les 45 provinces,
 - le soutien aux orphelins et enfants vulnérables,
 - l'insertion de 2000 enfants et jeunes en situation de rue,
 - la prise en charge sanitaire de 3690 personnes âgées et le soutien à 1125 projets individuels de personnes âgées,

- la prise en charge sanitaire de 18 450 personnes handicapées à travers les mutuelles de santé, l'appui à la prise en charge psychosocial intégrée de 450 enfants handicapés et le soutien à 1 125 projets individuels de personnes handicapées.

D'un coup global de **soixante quatre milliards sept cent soixante six millions six cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quarante huit (64 766 699 948) Francs CFA**, ces mesures visent à apporter des réponses concrètes aux préoccupations sociales.

Le conseil a par ailleurs instruit les ministres de l'Economie et des finances et celui de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale à poursuivre les négociations avec les partenaires sociaux sur la grille indemnitaire et les autres préoccupations des travailleurs.

Il a en outre instruit les ministres en charge du Commerce et de l'Agriculture à continuer les concertations tripartites sur les prix des produits de grande consommation d'ici à la fin du mois de septembre 2013.

Le deuxième rapport est relatif à un décret portant création de Trésoreries principales.

L'adoption de ce décret permet de poursuivre l'effort de déconcentration des postes comptables chargés de l'exécution des budgets des collectivités territoriales par la création de trésoreries principales auprès des chefs lieux des quarante cinq (45) provinces du Burkina Faso.

Le troisième rapport est relatif à l'examen d'un projet de loi portant règlement au titre du budget de l'Etat, gestion 2012.

Au 31 décembre 2012, l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2012, fait ressortir :

- des recettes définitives de **mille trois cent vingt six milliards deux cent quarante quatre millions deux cent soixante-quinze mille quatre cent six (1 326 244 275 406) francs CFA** contre des prévisions de **mille six-cent deux milliards cinq cent quarante huit millions trois cent quatre vingt dix neuf mille six-cent quatre vingt dix (1 602 548 399 690) francs CFA**. Les émissions étant de **mille sept cent quatorze milliards cinq cent sept millions cent onze mille six cent trente neuf (1 714 507 111 639) francs CFA**, soit un taux de recouvrement de **77,35%**.
- des dépenses définitives de **mille trois cent quarante cinq milliards quatre cent vingt huit millions cinq cent quarante deux mille trois cent douze (1 345 428 542 312) francs CFA** contre des dotations de **mille six cent quatre vingt deux milliards vingt six millions quatre cent quarante deux mille sept cent sept (1 682 026 442 707) francs CFA**, soit un taux d'exécution de **79,99%**.

Au terme de l'exécution de la loi de finances, gestion 2012, le résultat du budget général dégage un déficit de **dix neuf milliards cent quatre-vingt-quatre millions deux cent soixante six mille neuf cent six (19 184 266 906) francs CFA** contre celui de 2011 qui était excédentaire de **soixante-dix-huit milliards huit cent cinquante huit millions six cent soixante neuf mille six cent vingt trois (78 858 669 623) francs CFA**.

L'adoption de ce rapport permet le transfert de ce déficit au compte permanent des découverts du Trésor.

Le quatrième rapport est relatif à l'examen de la deuxième loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2013.

Les éléments de modifications de l'équilibre budgétaire concernent les modifications de répartition de dotation budgétaires des ministères et institutions, les annulations et les ouvertures au titre des recettes et des dépenses.

Sur la base des ajustements aussi bien en annulations qu'en ouvertures, la nouvelle configuration du budget de l'Etat gestion 2013, présente une épargne budgétaire qui s'établit définitivement à **deux cent quarante deux milliards sept cent dix neuf millions trente huit mille trois (242 719 038 003) francs CFA** contre **deux cent trente cinq milliards deux cent quarante quatre millions cent soixante dix mille (235 244 170 000) francs CFA** dans la première loi de finances rectificative 2013 ; soit respectivement une hausse de **3,18%** et une baisse **10,11%**.

Quant au besoin de financement, il est entièrement couvert.

Le cinquième rapport est relatif à la conclusion d'un marché pour la fourniture et l'installation de **douze mille deux cent vingt deux (12 222)** kits d'éclairage solaires semi-autonomes dans les écoles primaires du Burkina Faso.

Au terme de ses travaux, le Conseil a marqué son approbation pour la conclusion du marché avec l'Entreprise **SPEEDTECH ENERGY BURKINA FASO S.A** pour un montant de **quatre cent quarante millions (440 000 000) de francs CFA HT/HD.**

Le financement est assuré par l'Ambassade de Chine-Taiwan au Burkina Faso.

Le sixième rapport est relatif à l'examen d'un projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2014.

Le budget 2014 est bâti autour du renforcement des piliers de la croissance, de la défense nationale et la sécurité intérieure, de la consolidation des acquis sociaux et de la promotion de la gouvernance administrative, locale, économique et du civisme.

Ce projet de loi de finances s'établit en ressources à **mille six cent quarante sept milliards cinq cent quatre vingt huit millions six cent quatre vingt deux mille (1 647 588 682 000) francs CFA** et en dépenses à **mille huit cent seize milliards cent quatre vingt treize millions quatre vingt quatorze mille (1 816 193 094 000) francs CFA.**

Il se dégage ainsi un déficit prévisionnel de **cent soixante huit milliards six cent quatre millions quatre cent douze mille (168 604 412 000) francs CFA.**

Le septième rapport est relatif à un décret portant Plan d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'atelier de validation des réformes en matières de rationalisation du circuit de la dépense publique tenu les 6 et 7 juin 2013 à Ouagadougou.

L'adoption de ce décret permet la mise en œuvre de ces réformes visant des actions fortes pour un progrès significatif vers l'atteinte des objectifs d'efficacité dans l'exécution de la dépense publique.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté deux (02) décrets portant respectivement création d'une société d'Etat avec conseil d'administration, dénommée Société de Participation Minière du Burkina Faso (SOPAMIB) et approbation des statuts de ladite société.

L'adoption de ces deux décrets permet de mieux assurer la gestion des participations du Burkina Faso dans les sociétés d'exploitation des substances minières ou de carrières sur le territoire national.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DU TOURISME

Le Conseil a adopté un décret portant création du Système des trésors humains vivants du Burkina Faso.

L'objectif de ce décret est d'accorder une reconnaissance officielle aux détenteurs des savoirs et savoir faire traditionnels, de collecter des données y relatives et d'encourager la jeunesse à leur apprentissage. Son adoption permet de contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine culturel immatériel.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté quatre (04) rapports :

Le premier rapport est relatif au plan stratégique de lutte contre le cancer 2013-2017 au Burkina Faso.

L'objectif du plan est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population par la réduction de la morbidité et de la mortalité liées au cancer.

L'adoption de ce rapport permet à tous les intervenants dans la lutte contre le cancer de disposer d'un référentiel et d'un cadre légal pour des actions concertées.

Le deuxième rapport est relatif à un décret portant code de déontologie des infirmiers/infirmières du Burkina Faso.

L'adoption de ce décret permet à l'ordre de régir la profession d'infirmiers/infirmières dans la légalité, la transparence et d'assumer convenablement ses missions.

Le troisième rapport est relatif à un décret portant adoption du code de déontologie des médecins du Burkina Faso.

L'adoption de ce décret permet à l'ordre de régir la profession de médecin dans la légalité, la transparence et d'assumer convenablement ses missions.

Le quatrième rapport est relatif à un décret portant code de déontologie des pharmaciens du Burkina Faso.

L'adoption de ce décret permet à l'ordre de régir la profession de pharmacien dans la légalité, la transparence et d'assumer convenablement ses missions.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR

Le Conseil a adopté un décret portant organisation du Ministère des Enseignements secondaire et supérieur.

L'adoption de ce décret vise à conformer l'organisation dudit ministère aux nouvelles dispositions de l'organigramme type des ministères et de prendre en compte les réajustements liés au transfert du post-primaire au ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation.

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

Le Conseil a adopté un décret portant organisation du ministère des Droits humains et de la promotion civique.

L'adoption de ce décret vise à conformer l'organisation dudit ministère aux nouvelles dispositions de l'organigramme type des ministères et à permettre la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de droits humains et de promotion civique.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1 Le ministre de l'Administration territoriale et de la sécurité a informé le Conseil, de l'état d'avancement des préparatifs du Hadj 2013. Il ressort qu'un contrat de transport a été conclu avec la société NAS AIR qui dispose des autorisations d'atterrissage nécessaires.

Le conseil exhorte l'ensemble des acteurs à s'investir davantage pour une organisation réussie du Hadj 2013.

II.2 Le ministre de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de l'édition 2013 des Journées Economiques du Burkina Faso en Corée du Sud (JEB).

Ces journées prévues en fin septembre 2013 à Séoul, en Corée du Sud visent d'une part, à présenter les grands projets du Gouvernement afin de susciter des financements pour la mise en œuvre de la SCADD, et d'autre part, à permettre aux opérateurs économiques burkinabè de tisser des relations d'affaires avec ceux de la Corée du Sud.

II.3 Le ministre de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la 9^{ème} édition du concours « Grand Prix du Secteur Informel », prévue pour se tenir du 19 septembre au 21 novembre 2013. Cette compétition vise à améliorer la contribution du secteur informel à l'émergence du secteur moderne et au développement socio-économique du Burkina Faso.

II.4 Le ministre des Sports et des loisirs a fait au Conseil une communication relative à la victoire des Etalons séniors de football face aux Panthères du Gabon.

Le gouvernement adresse ses vives félicitations à l'équipe nationale et à l'encadrement technique. Il invite les acteurs à poursuivre les efforts pour la qualification au mondial 2014.

II.5 Le ministre des Droits humains et de la promotion civique a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la 10^{ème} édition de la Semaine nationale de la citoyenneté (SENAC) prévue pour le mois de novembre 2013.

III. NOMINATIONS

III.1 NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Hilaire **SOULAMA, Mle 29 317 G**, Conseiller des affaires étrangères, 2^{ème} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Conseiller diplomatique de Son Excellence Monsieur le Président du Faso ;
- Madame Marie-Jeanne **DIASSO, Mle 79 216 W**, Conservateur d'archives, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommée Directrice des archives historiques et iconographiques ;
- Monsieur Assane **COULIBALY, Mle 79 424 E**, Ingénieur d'application des techniques informatiques, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur des services informatiques ;
- Madame Oumou **OUEDRAOGO, Mle 79 377 T**, Conservateur d'archives, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice de la documentation et de la diffusion ;

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA SECURITE

Sont nommées au poste de gouverneur de région, les personnes dont les noms suivent :

- **Cascades**, Monsieur Issa **COMPAORE, Mle 28 529 B**, Administrateur civil ;
- **Centre Ouest**, Madame Désiré Marie Chantal **BONI/NIGNAN, Mle 22 520 J**, Administrateur civil ;
- **Centre Sud**, Monsieur Lamine Laurent **TRAORE, Mle 12 446 U**, Administrateur civil.

Sont nommées au poste de secrétaire général de région, les personnes dont les noms suivent :

- **Cascades**, Monsieur Mamadou **TRAORE, Mle 24 144 K**, Administrateur civil ;
- **Centre Ouest**, Monsieur Abdoulaye **OUEDRAOGO, Mle 28 138 B**, Administrateur civil ;
- **Centre Sud**, Monsieur Bouraogo Casimir **SEGUEDA, Mle 23 617 P**, Administrateur civil ;
- **Plateau Central**, Monsieur Kibsa Antoine **OUEDRAOGO, Mle 19 940 F**, Administrateur civil ;
- **Sud Ouest**, Monsieur Salif **OUATTARA, Mle 23 563 D**, Administrateur civil.

Sont nommées au poste de Haut commissaire de province, les personnes dont les noms suivent :

- **Comoé**, Madame Clarisse **BAYALA/KAMBIRE, Mle 22 521 S**, Administrateur civil ;
- **Ioba**, Monsieur Amidou **SORE, Mle 23 665 K**, Administrateur civil ;
- **Sanmatenga**, Monsieur Wendnongma Emmanuel Bruce **SAWADOGO, Mle 200 366 C**, Administrateur civil.

Sont nommées au poste de secrétaire général de province, les personnes dont les noms suivent :

- **Ganzourgou**, Monsieur Ibrahim **BOLY, Mle 98 002 A**, Administrateur civil ;
- **Sanguié**, Monsieur Adama Jean Yves **BERE, Mle 91 922 H**, Administrateur Civil ;
- **Noumbiel**, Monsieur Salif **TRAORE, Mle 105 208 U**, Administrateur Civil.

Sont nommées au poste de Préfet de département, les personnes dont les noms suivent :

- **Province du Bam, département de Sabcé,** Monsieur T. Joseph **SAWADOGO, Mle 105 292 H,** Secrétaire Administratif ;
- **Province du Bazèga, département de Kombissiri,** Monsieur Pingwindé Hermann **KISSOU, Mle 111 299 L,** Administrateur Civil ;
- **Province du Boulgou, département de Bagré,** Monsieur Lamine **COULIBALY, Mle 200 292 E,** Administrateur Civil ;
- **Province du Boulkiemdé, département de Poa,** Madame Sidonie **OUBDA/ KOURAOGO, Mle 72 586 F,** Secrétaire Administratif ;
- **Province de la Comoé, département de Banfora,** Madame Bernadette **ADENYO/SERME, Mle 220 665 V,** Administrateur Civil ;
- **Province de la Gnagna , département de Bilanga,** Monsieur Hamadé **BOINA, Mle 32 454 N,** Administrateur Civil ;
- **Province du Gourma, département de Fada N’Gourma,** Monsieur Sahabani **ZEBA, Mle 28 517 A,** Administrateur Civil ;
- **Province du Kadiogo, département de Tanghin Dassouri,** Monsieur T. Stanislas **KIEKIETA, Mle 71 262 M,** Secrétaire Administratif ;
- **Province de la Komondjari, département de Bartiébougou,** Monsieur Donon **SANON, Mle 212 112 E,** Secrétaire Administratif ;
- **Province de la Komondjari, département de Liptougou,** Monsieur T. Désiré **ILBOUDO, Mle 73 826 R,** Secrétaire Administratif ;
- **Province du Koulpelgo, département de Dourtenga,** Monsieur Tewendé Evence **BALIMA, Mle 229 956 B,** Secrétaire Administratif ;
- **Province du Kouritenga, département de Tensobentenga,** Monsieur Mahamadi **OUARE, Mle 105 197 U,** Secrétaire Administratif ;
- **Province de la Tapoa, département de Logobou,** Monsieur Yaya **BENGALY, Mle 105 262 A,** Secrétaire Administratif ;

- **Province du Nahouri, département de Guiaro**, Monsieur Eugène **YAMEOGO, Mle 73 731 P**, Secrétaire Administratif ;
- **Province de la Léraba, département de Kankalaba**, Monsieur Hamado **KALAGA, Mle 23 694 J**, Secrétaire Administratif ;
- **Province du Kourwéogo, département de Toéghin**, Monsieur Moumouni **KERE, Mle 71 783 R**, Secrétaire Administratif ;
- **Province du Sanguié, département de Dassa**, Monsieur Salam **SAWADOGO, Mle 72 651 D**, Secrétaire Administratif ;
- **Province du Sanmatenga, département de Mané**, Monsieur Saïdou **OUEDRAOGO, Mle 203 254 K**, Secrétaire Administratif ;
- **Province du Sanmatenga, département de Pensa**, Monsieur Abdoulaye **KABORE, Mle 105 269 K**, Secrétaire Administratif ;
- **Province du Sanmatenga, département de Ziga**, Madame Abiba **TOURE/TAO, Mle 72 600 S**, Adjoint Administratif ;
- **Province du Yatenga, département de Koumbri**, Monsieur Ibrahim **SORE, Mle 72 796 J**, Secrétaire Administratif ;
- **Province du Zoundwéogo, département de Béré**, Monsieur Alidou **CONGO, Mle 25 753 H**, Administrateur Civil.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

- Monsieur Noël **KOMBASRE, Mle 17 997 E**, Conseiller des affaires économiques, 3^{ème} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Adama **TOURE, Mle 91 970 R**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la formulation des politiques ;
- Monsieur Abel **NONYARMA, Mle 09 607 U**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE

- Madame Nathalie **SANDWIDI, Mle 47 666 V**, inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Secrétaire générale ;
- Monsieur Raogo-Cyprien **KABORE, Mle 08 719 E**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 2^{ème} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Inspecteur général des services ;
- Madame Marceline **TIENDREBEOGO/KABORE, Mle 17 991 L**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommée Inspectrice technique des services ;
- Monsieur Yamba Jules **DJIGUEMDE, Mle 15 363 V**, Administrateur civil, 2^{ème} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Madame Christine **LOMPO/LOMPO, Mle 130 172 A**, Magistrat, 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, est nommée Conseiller technique ;
- Monsieur Martin **SANOU, Mle 46 406 N**, Inspecteur d'éducation spécialisée, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique.
- Madame Mamzotawindé Lucie **BONKOUNGOU/OUEDRAOGO, Mle 105 078 C**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice de cabinet ;
- Madame Fanta **YARO/YARO, Mle 130 168 Y**, Magistrat, 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice générale de la promotion de la femme ;
- Madame Marie Claire **MILLOGO/SORGHO, Mle 26 560 N**, Ingénieur de recherche, 2^{ème} classe, 7^{ème} échelon, est nommée Secrétaire permanente du conseil national pour la promotion du genre ;
- Monsieur Isaac Alassane **OUATTARA, Mle 220 406 Z**, Conseiller d'éducation féminine, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;

- Madame Noangma Léonie **KOUDOUGOU, Mle 220 413 B**, Conseiller d'éducation féminine, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommée Chargée d'études ;
- Monsieur Aboubakar Sidiki **BORO, Mle 78 900 L**, Sociologue, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Bawa **BASSOLET, Mle 220 408 L**, Conseiller d'éducation féminine, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Adama Wendlasida Edouard **OUEDRAOGO, Mle 96 912 S**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur des marchés publics ;
- Monsieur Donald **OUEDRAOGO, Mle 111 140 Z**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances ;
- Madame Ouéméné Elisabeth **SOUGUE, Mle 83 932 C**, Journaliste, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommée Directrice de la coopération et du suivi des stratégies et actions en faveur de la femme ;
- Madame Edwige Ninon **YAMEOGO/SANKARA, Mle 220 410 Z**, Conseiller d'éducation féminine, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommée Directrice de la promotion et de la protection des droits de la femme ;
- Madame Saran **TAMOU, Mle 74 710 J**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommée Directrice de la communication et de la presse ministérielle ;
- Monsieur Sansan Jean Yves **KAMBOU, Mle 51 250 J**, Documentaliste, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur du centre d'information, de formation et de recherche-action sur la femme et le genre.

E. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DU DESENCLAVEMENT ET DES TRANSPORTS

- Monsieur Somanegba Marcel **KABRE, Mle 17 726 T**, Ingénieur des Travaux Publics, grade 2, échelon 09, est nommé Inspecteur technique ;
- Madame Louise **GOUBA/BAMBARA, Mle 16 721 R**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Chargée d'études ;
- Madame Ami Adeline **ROUAMBA/NANA, Mle 71 476 M**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommée Chargée d'études ;
- Monsieur Issiaka **SIGUE, Mle 25 641**, Administrateur civil, 2^e classe, 8^e échelon, est nommé Directeur Général des transports terrestre et maritimes (DGTMM) ;
- Monsieur Souleymane **SORE, Mle 108 903 F**, Economiste, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Coordonnateur du programme du transport en milieu rural (PTMR) ;
- Monsieur Adama Luc **SORGHO, Mle 22 627 B**, Ingénieur des Travaux Publics, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur des travaux d'entretien (DTE) à la Direction générale de l'entretien routier (DGER) ;
- Madame Marie Gertrude **SOUBEIGA/ZEBA, Mle 95 794 P**, ingénieur du génie civil, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale des infrastructures et du désenclavement du Centre Nord ;

- Monsieur Kassoum **DEMAIN, Mle 32 425 P**, Ingénieur du génie civil, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des infrastructures et du désenclavement du Centre Sud ;
- Monsieur Terwindé Clément **MOULANE, Mle 32 404 J**, Ingénieur du génie civil, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des infrastructures et du désenclavement du Centre-Ouest ;
- Monsieur Ribiga Benjamin **OUEDRAOGO, Mle 71 671 B**, Ingénieur des Travaux Publics, 2^{ème} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur régional des infrastructures et du désenclavement des Hauts-Bassins ;
- Monsieur Saïdou **KAFANDO, Mle 13 388 P**, Ingénieur du génie civil, 2^{ème} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des infrastructures et du désenclavement des Cascades ;
- Monsieur Dieudonné **KONSEIBO, Mle 24 020 N**, Ingénieur des travaux publics, 1^{ère} classe, 14^e échelon, est nommé Directeur régional des infrastructures et du désenclavement du Centre-Est ;
- Monsieur Patrice **OUEDRAOGO, Mle 26 159 B**, Ingénieur des travaux publics, 1^{ère} classe, 14^e échelon, est nommé Directeur régional des infrastructures et du désenclavement du Sud-Ouest ;
- Monsieur Marc **COMBERE, Mle 28 632 L**, Ingénieur du génie civil, est nommé Directeur régional des infrastructures et du désenclavement du Plateau Central ;
- Monsieur Amadou **ZERBO, Mle 16 121 N**, Ingénieur mécanicien technologue, 3^e classe, 5^e échelon, est nommé Directeur régional des infrastructures et du désenclavement du Nord ;

- Monsieur Babribilé **Emile NAMOANO, Mle 17 261 P**, Ingénieur du génie civil, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des infrastructures et du désenclavement de la Boucle du Mouhoun ;
- Monsieur Issa Issouf Joseph **TIEMTORE, Mle 13 390 C**, Ingénieur des Travaux Publics, 1^{ère} classe, 13^e échelon, est nommé Directeur régional des infrastructures et du désenclavement du Centre ;
- Monsieur Adama **ZOROME, Mle 24 022 C**, Ingénieur des Travaux publics, est nommé Directeur régional des infrastructures et du désenclavement du Sahel.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

- Monsieur Oumarou **SONGRE, Mle 37 37 084 I**, Ingénieur des travaux statistiques, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

- Monsieur Hamidou **SAWADOGO, Mle 201 746 Y**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur général du secteur informel (DGSI) ;
- Monsieur Idrissa **TRAORE, Mle 117 343 M**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de la promotion de l'insertion socio-économique et de l'Autonomisation des jeunes (DPISAJ) ;
- Monsieur Narelwindé Camille **OUEDRAOGO, Mle 83 943 B**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} Classe, 3^{ème}

échelon, est nommé Directeur de la vie associative et des infrastructures de jeunesse (DVATJ) ;

- Monsieur Larba **PILGA, Mle 211 773 C**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur des stratégies éducatives des jeunes ;
- Monsieur Drissa **FAYAMA, Mle 225 909 A**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommée Directeur des statistiques sectorielles (DSS) ;
- Monsieur Nandenun Frédéric **SOME, Mle 212 612 P**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la formulation des politiques (DFP) ;
- Monsieur Lamoudi Hermann **TANKOANO, Mle 83 946 D**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la prospective et de la planification opérationnelle (DPPO) ;
- Monsieur Abdoul Karim **TIEMTORE, Mle 216 747 W**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation (DECS) ;
- Monsieur Barnabé **BADOLO, Mle 208 100 J**, Economiste planificateur, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de la coordination des projets et programmes (DCPP).

H. AU TITRE DU MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES (MRAH)

- Monsieur Ansanèkoum Désiré **SOME, Mle 27 398 K**, Ingénieur d'élevage, 2^{ème} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;

- Monsieur Josué **TAMINI, Mle 26 937 J**, Ingénieur d'élevage, 2^{ème} grade, 8^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Madame Edith Marie Yvette **VOKOUMA/TAPSOBA, Mle 26 911 L**, Ingénieur d'élevage, 2^{ème} grade, 8^e échelon, est nommée Directrice générale des espaces et des aménagements pastoraux ;
- Monsieur Donatien **SAWADOGO, Mle 18 023 X**, Ingénieur d'élevage, 2^e classe, 7^e échelon, est nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Souleymane **PINDE, Mle 84 774 E**, Ingénieur d'élevage, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur général des productions animales (DGPA) ;
- Monsieur Nessian Désiré **COULIBALY, Mle 41 672 R**, Chargé de recherche, catégorie P3, 3^e échelon, est nommé Directeur général des ressources halieutiques ;
- Monsieur Lassina **OUATTARA, Mle 52 117 P**, Docteur vétérinaire, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Directeur général des services vétérinaires ;
- Monsieur Godefroy **PODA, Mle 22 393 V**, Docteur vétérinaire, 3^{ème} grade, 5^e échelon, est nommé Directeur régional des ressources animales et halieutiques du centre.

I. MINISTERE DE L'EAU, DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Monsieur Yasseya **GANAME, Mle 216 305 J**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Directeur de la réglementation, des études et de l'information sur l'assainissement (DREIA) ;

- Madame Seimata **OUBIAN/DERRA, Mle 212 652 H**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommée Directrice de la mobilisation des eaux souterraines ;
- Monsieur Youssouf **TRAORE, Mle 15 340 W**, Ingénieur du génie civil, grade 2, 7^e échelon, est nommé Directeur des ouvrages d'irrigation et de drainage (DOID) ;
- Monsieur Fousseni **PALENFO, Mle 103 676 V**, Ingénieur du génie sanitaire, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur de la promotion de l'assainissement (DPA) ;
- Monsieur Jean Calixte **NIKIEMA, Mle 29 484 Z**, Ingénieur du génie rural, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur du contrôle des études et du suivi des travaux (DCEST).

J. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

- Monsieur Joseph **NANA, Mle 22 814 R**, Ingénieur des télécommunications, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Abdou Karim **TRAORE, Mle 001 733**, Inspecteur des services postaux et financiers, est nommé Inspecteur technique ;
- Monsieur Adrien Ounténi **YONLI, Mle 56 948 M**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la prospective et de la planification opérationnelle (DPPO) ;
- Madame Aminata **CONGO, Mle 85 074 T**, Informaticienne, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommée Directrice de la formation et de la promotion de l'expertise nationale dans le domaine des télécommunications/TIC (DFEN) ;

- Monsieur Richard **NANEMA, Mle 94 934 T**, Attaché d'intendance universitaire, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Chef de département administration et finances du Secrétariat permanent du forum panafricain pour le partage des meilleures pratiques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication de la Semaine nationale de l'internet (SP/Forum TIC et SNI) ;
- Monsieur Wendelassida Jean Claude **NANEMA, Mle 48 694 G**, Instituteur certifié, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Chef de département organisation et communication du Secrétariat permanent du forum panafricain pour le partage des meilleures pratiques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication de la Semaine nationale de l'internet (SP/Forum TIC et SNI) ;
- Monsieur Boureima **OUEDRAOGO, Mle 52 587 A**, Attaché d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation (DSEC) ;
- Monsieur Sogohoun Juste **COULIBALY, Mle 58 693 G**, administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Directeur de la coordination des projets et programmes ;
- Monsieur Waog-Wendé Théophile **KABORE, Mle 37 37 142 N**, statisticien-économiste, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Bernard D. Richard **ANAGO, Mle 03 471 B**, Ingénieur de conception des télécommunications, est nommé Directeur des affaires internationales et de la coopération ;

- Monsieur Baowindsom Marcel **KEBRE, Mle 112 619 H**, Professeur des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Directeur des infrastructures ;
- Monsieur Abdoulaye **OUEDRAOGO, Mle 04 015 T**, Juriste, 2^e catégorie, 7^e échelon, est nommé Directeur de la réglementation des communications électroniques.

III.2 NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

A. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE

Le Conseil a adopté un décret portant nomination des personnes ci-après Conseillers au Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des postes (ARCEP) pour un mandat de six (06) ans.

- Monsieur Bibia Robert **SANGARE, Mle 001 576**, Administrateur des services postaux ;
- Monsieur Boureima **ZERBO, Mle 59 620 C**, Maître Assistant en Informatique.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté deux (02) décrets

Le premier décret nomme les personnes suivantes Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration de l'Agence burkinabè de la normalisation et de la métrologie (ABNORM).

- **Au titre du Premier Ministère :**

Monsieur Oumarou **NAO, Mle 32 168 E**, Maître Assistant à l'Université de Ouagadougou ;

- **Au titre du Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat :**

Monsieur Amidou **BARRY, Mle 20 181 X**, Conseiller des affaires économiques ;

Monsieur Sami **OUATTARA, Mle 23 500 L**, Attaché des affaires économiques.

- **Au titre du Ministère de l'Economie et des finances :**

Madame Talato Eliane **DJIGUEMDE/OUEDRAOGO, Mle 47 698 P**, Inspecteur des impôts.

- **Au titre du Ministère de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire :**

Madame Laurencia Touloumdé **OUATTARA/SONGRE, Mle 49 489 M**, Chargé de recherche.

- **Au titre du Ministère de la Santé :**

Monsieur Alphonse **YAKORO, Mle 000 182 T**, Biologiste.

- **Au titre de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Burkina (CCI-BF) :**

Monsieur Mamadi **CAMARA**, Ingénieur-mécanicien.

- **Au titre de la Ligue des consommateurs :**

Monsieur Alain **HIEN**, Pharmacien-nutritionniste.

Le deuxième décret nomme Monsieur Amidou **BARRY, Mle 20 181 X**, Conseiller des affaires économiques, Président du Conseil d'administration de l'Agence burkinabè de la normalisation et de la métrologie (ABNORM).

Le Ministre de la Communication
Porte-parole du Gouvernement

Alain Edouard TRAORE
Officier de l'Ordre National